

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Thermidor.

(Ere Vulgaire).

Samedi 13 Août.

Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

Réponse de la cour de Vienne à son ministre près le gouvernement génois. — Envoi d'un commissaire anglais à Paris, muni de pouvoirs assez étendus pour entamer une négociation de paix. — Députation envoyée à M. Pitt par les négocians anglais intéressés dans le commerce de Portugal — Prise d'une grande quantité de charriots et de batiaux chargés d'équipages de l'armée autrichienne. — Sortie vigoureuse de la garnison de Mayence. — Lettres officielles sur la victoire remportée par l'armée d'Italie.

ITALIE.

De Gènes, le 28 juillet.

Le comte Girola, ministre impérial, vient enfin de recevoir la réponse de la cour de Vienne relativement à l'invitation qui lui a été faite par le gouvernement de Gènes de s'éteindre de son territoire. S. M. I. approuve la conduite de son ministre & lui ordonne de rester : on prétend même que pour lui donner une marque de sa satisfaction, l'empereur l'élèvera au rang de ministre plénipotentiaire. On s'attend que M. le comte Girola saisira la première occasion pour communiquer, comme ci devant, avec le gouvernement génois. Si celui-ci se refuse à toute communication, la cour de Vienne regardera ce refus comme une rapture. Mais le gouvernement trouvera, à l'ordinaire, quelque *mezzo-terminis* pour laisser la question indécidée & gagner du tems.

Les collèges ont révoqué le décret qu'ils avoient porté contre M. Félix Pallavicini, & par lequel ils l'avoient condamné à dix jours de prison dans la tour. On avoit été surpris de voir qu'ils eussent fait ce décret sans attendre le rapport des inquisiteurs d'état, & l'on avoit dit qu'ils avoient été influencés par quelque animosité personnelle. Il est probable que pour mieux réparer leur précipitation, ils ne donneront aucune suite à cette affaire.

ANGLETERRE.

De Londres, le 6 août.

M. Hammond, ci-devant notre ministre auprès des Etats-Unis, est parti avant-hier pour Paris avec un secrétaire & une suite assez considérable. On le dit muni de pouvoirs assez étendus pour entamer une négociation.

On voit que notre ministère a baissé un peu son ton, & a senti qu'il ne falloit pas faire de M. Hammond comme de M. Wickham, un simple porteur de message. On peut regarder sa mission comme la première démarche sérieuse & sincère que M. Pitt ait faite pour délivrer son pays de la guerre.

Les négocians intéressés dans le commerce de Portugal ont envoyé des députés à M. Pitt, qui les a reçus avec beaucoup de politesse. Il leur a avoué franchement que quoique les craintes d'une invasion en Portugal par les Français eussent été comme de coutume fort exagérées, il étoit certain que les Français avoient demandé à l'Espagne le passage sur son territoire, à moins que le Portugal ne consentît à payer une somme considérable; qu'il étoit donc probable qu'ils méditoient cette invasion, ou, ce qui l'est encore davantage, qu'ils vouloient en inspirer la crainte à l'Angleterre. Le ministre ajouta qu'il n'attachoit pas une grande importance à cette menace, qu'il regardoit comme une ruse de guerre assez conforme au caractère français; mais que si l'on essayoit de la mettre à exécution, ce n'étoit pas l'affaire d'un jour, & que le gouvernement britannique ne manquoit pas de moyens pour s'y opposer. Il dit qu'il étoit fâché de voir un pareil bruit se répandre & s'accréditer, mais que le commerce, au lieu de s'en alarmer, devoit avoir une pleine confiance dans l'activité & la prévoyance du gouvernement; qu'il y auroit des convois suffisans pour mettre les propriétés en sûreté & les transporter en Angleterre. Il finit par proposer aux négocians de mettre par écrit leurs observations & leurs demandes.

Fonds publics.

Banque, 151. — Annuités, à 3 pour 100 consol., 59 $\frac{1}{2}$. — *Id.* à 4 pour cent, 78 $\frac{1}{2}$.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 22 thermidor.

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse vient d'être transféré à Schweinfurt. Les Autrichiens se retirent de toutes parts sur la Bohême, dans un état de délabrement difficile à exprimer. Les républicains se sont emparés près de Bamberg d'une grande quantité de charriots chargés d'effets de toute espèce, ainsi que d'environ trente à quarante bateaux sur le haut Meis, contenant une grande partie des équipages de Pennemi. Enfin, jamais retraite ne s'est faite avec autant de précipitation. La désertion est à son comble dans les armées, même dans les vieilles bandes de Hongrois, chose presque sans exemple.

Une partie de la garnison de Francfort vient de quitter cette ville pour se rendre devant Mayence, afin de renforcer la division du général Bernadotte, qui a déjà commencé les approches. Les Autrichiens ont fait, le 1^{er} août, une sortie terrible, dans laquelle ils sont parvenus à repousser les Français à trois-quarts de lieue de la place. Sur ces entre faites, les troupes expédiées de Francfort étant arrivées, le combat a changé de face & Pennemi a été repoussé dans la place; après quoi les assiégés ont repris leurs anciennes positions. Le siège de Mayence sera long & sanglant, si l'on est obligé de redoubler ce boulevard de l'Empire germanique par la force des arms.

Tous les princes de l'Empire, qui sont encore en guerre avec la république française, ont décidé d'assembler un congrès général dans la ville d'Eisenach, pour concorder les moyens de faire sans délai la paix avec la France, à quelque prix que ce soit.

On continue à distribuer dans les départements réunis des suppléments considérables à l'emprunt forcé: on demande à des abbayes & à des couvens de nouvelles sommes, depuis cent mille livres en numéraire jusqu'à vingt mille. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que des maisons religieuses, dont les biens sont séquestrés au profit de la république, sont taxées. Ces communautés n'ayant point d'argent, veulent faire des emprunts hypothéqués sur leurs biens fonds; mais jusqu'à ce moment aucun capitaliste ne s'est présenté pour leur prêter de l'argent. Cela n'est nullement étonnant; on regarde la suppression des ordres monastiques comme très-prochaine, & personne n'est curieux de devenir créancier du gouvernement.

Six émigrés français, ramnés ici des bords du Rhin, viennent d'être condamnés à la peine de mort par un conseil militaire; ils s'en sont guillotins cette après-midi. Le plus âgé de ces victimes de la révolution n'a pas vingt-six ans.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Brescia, le 15 thermidor, an 4^e de la république.

CITOYENS DIRECTEURS,

Nous avons essayé des revers, mais déjà la victoire commence à revenir sous nos drapeaux. Si Pennemi nous a surpris le poste de Salo & a eu le bonheur de nous

enlever celui de la Corona, nous venons de le battre à Lonado & de lui reprendre Salo. Je vous envoie un de mes aides-de-camp, qui pourra vous donner de bouche des renseignements plus détaillés. Je vous enverrai demain une relation de tout ce qui s'est passé pendant ces six jours.

Vous pouvez compter sur le courage & la confiance de la brave armée d'Italie, & sur notre ferme résolution de vaincre. C'est dans cette circonstance critique & difficile que j'ai eu lieu d'admirer le courage & l'entier dévouement de l'armée à la gloire nationale.

Signé, BUONAPARTE.

Les commissaires du gouvernement près l'armée d'Italie et des Alpes, au directoire exécutif.

Milan, le 16 thermidor, an 4.

CITOYENS DIRECTEURS,

Notre dépêche d'hier, qui, transmise un par courrier ordinaire, ne vous parviendra qu'après celle-ci, vous instruit que, d'après des rapports non officiels, mais à nous faits par des personnes dignes de foi, une division de l'armée, attaquée le 11 à Salo, sur les bords du lac de Garda, avait été forcée par une colonne ennemie, qui s'étoit portée rapidement sur Brescia;

Que cinq compagnies qui étoient à Brescia, après une défense honorable, avoient fait leur retraite sur Cassano, ainsi qu'un bataillon de la 25^e demi-brigade, attaqué entre Salo & le lac d'Iseo;

Qu'une colonne assez forte d'Autrichiens avoit forcé nos postes à Corona, au dessus de l'Adige, & avoit filé entre l'Adige & le lac de Garda;

Que le général en chef, après avoir, par une suite de ce mouvement, évacué Vérone, avoit réuni ses forces. Nous nous étions empressés de vous transmettre ces détails, afin de prévenir auprès de vous, & dans l'opinion publique, les efforts de la médisance, qui n'auroit pas manqué de transformer en défaite absolue un avantage momentané remporté par Pennemi, & qui n'a pourtant rien d'étonnant dans le cours d'une campagne de quatre mois.

Une dépêche officielle du général, datée d'aujourd'hui, nous arrive en ce moment; elle calme nos inquiétudes, justifie nos espérances. Nous n'hésitons pas de vous en transmettre extraordinairement le résultat.

Le général nous mande que si la fortune a paru un moment lui être contraire, grâce à la victoire de Lonado & aux mesures vigoureuses qu'il a prises, les choses sont en train de prendre une tournure très-satisfaisante;

Qu'il a évacué le pays au-delà du Mincio; qu'il a jeté une forte garnison dans Peschiera; qu'il a réuni son armée, a ensuite marché sur Pennemi, l'a attaqué à Lonado & à Salo; que l'ennemi a perdu dans ces deux combats beaucoup de monde; qu'au combat de Salo il a été pris à l'ennemi 2 drapeaux & 2 pièces de canons; qu'au combat de Lonado, nous lui avons fait 600 prisonniers, tué ou blessé 2000 hommes.

Nos magasins de Brescia ont été repris.

La bravoure de l'armée, la confiance dont le général est investi, son opinion sur la situation des choses, doivent vous laisser sans inquiétude. Comptez sur notre empressement à le seconder & à vous informer avec exactitude & vérité de ce qui se passera.

Signé, GARRAN & SALICETTI.

Extrait d'ordre du général en chef.

Brescia, le 17 thermidor, an 4.

Je vous envoie, par exprès, la nouvelle qu'hier nous avons battu complètement l'ennemi à Lonado, Castiglione & Montechiaro. Nous avons fait dans ces trois lieux 6000 prisonniers, 2000 morts ou blessés; nous avons pris 30 pièces de campagne, & deux généraux ennemis sont prisonniers.

A Salo, nous avons également battu l'ennemi; fait 600 prisonniers & pris 140 chevaux.

Pour copie conforme. *Signé, GARRAU.*

Le commissaire du gouvernement près l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Milan, le 17 thermidor, an 4.

CITOYENS DIRECTEURS,

Bonne nouvelle! l'ennemi a été forcé sur tous les points, battu hier à plate couture à Castiglione: six mille prisonniers lui ont été faits, trente pièces de canon lui ont été enlevées; la victoire s'est ralliée à nos drapeaux.

Vous trouverez ci-jointe la lettre du général Berthier, écrite à Salicetti seul, me supposant toujours encore à Livourne.

Salicetti est parti dans la nuit pour l'armée; je serai momentanément à Milan pour accélérer l'arrivée des renforts, l'exécution des dispositions militaires relatives à la position de l'armée, ainsi que le recouvrement des contributions.

Salut & fraternité, *Signé, GARRAU.*

P. S. J'apprends aussi à l'instant, par une lettre venue de Brescia, que l'ennemi a été battu en même-tems à Salo, qu'il lui a été fait 600 prisonniers, & pris 140 chevaux. Berthier n'en parle pas dans sa lettre, parce qu'il ne pouvoit pas encore en être instruit.

Le général de division, chef de l'état-major général, au commissaire Salicetti.

Au quartier-général de Castelnuovo, le 17 thermidor, an 4.

Je m'empresse, mon cher commissaire de vous donner la nouvelle des succès que nous avons obtenus dans la journée d'hier, où l'ennemi a été forcé sur tous les points, & contraint à faire la retraite la plus précipitée, après avoir été battu à plate couture. Nous lui avons fait environ six mille prisonniers, & pris trente pièces de canon.

Salut & amitié, *Signé Alexandre BERTHIER.*

Pour copie conforme,

Signé le commissaire du Directoire, GARRAU.

De Paris, le 25 thermidor.

On assure que c'est demain que Vaublanc paroît au corps législatif. Examinera-t-on à son égard la question de savoir si le jugement d'une commission militaire, rendu postérieurement à la nomination d'un représentant du peuple, peut l'atteindre? Agiter une telle question, c'est porter le glaive dans le sein de la représentation nationale. Un fait est constant, c'est que depuis deux jours le procès-verbal de la nomination de Vaublanc par le département de Seine & Marne, étoit déposé, lorsque la commission militaire a procédé contre ce membre du corps législatif. Tout est donc nul & illégal dans cette pro-

cedure. Le corps législatif peut seul prononcer qu'il y a lieu à accusation contre un de ses membres; si de tels principes étoient méconnus, la constitution seroit purement illusoire & les droits du peuple une fiction.

Le tribunal de cassation a précédé le 25 de ce mois, dans les formes prescrites par la constitution, à la nomination des juges & accusateurs formant la haute-cour de justice qui prononcera sur l'acte d'accusation du représentant du peuple Drouet. Les juges de cette cour sont les citoyens Pajon, Moreau, Caffinhal, Gandon & Odier-Massillon. Les accusateurs nationaux près cette cour, sont les citoyens Vieillard & Bailly.

Les journaux parlent d'une tentative faite le 10 par un certain nombre d'hommes armés, pour enlever Drouet de l'Abbaye. Nous n'entrerons dans aucun détail sur ce fait, parce que nous n'en avons aucune connoissance positive: ce qu'il y a de certain, c'est que Drouet est toujours à l'Abbaye.

On mande du Havre que le navire américain *la Sally*, capitaine Chipmann, y est arrivé de Charles-Town en trente-cinq jours. Le capitaine rapporte que lors de son départ un incendie considérable s'étoit manifesté à Charles-Town, & y avoit consumé environ trois cents maisons. Plusieurs rues, l'église française protestante & d'autres bâtimens remarquables ont été brûlés; on estime à 600 le nombre des familles qui sont restées sans logement, & la perte à 250 ou 300 000 liv. sterl. Il n'y a eu que trois personnes de tués, mais un plus grand nombre ont été blessés.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEILS ANCIENS.

Présidence du citoyen DUSAFLX.

Séance du 24 thermidor.

Sur le rapport de Detorcy, le conseil approuve une résolution relative aux élections de l'agent national de la commune de Brugnot.

Sur le rapport de Rousseau, il en approuve une autre qui met une somme de 30 millions à la disposition du ministre des finances.

Légerat, au nom d'une commission, propose de rejeter la résolution relative aux créanciers des émigrés condamnés qui auroient perdus leurs titres, parce que cette résolution viole les principes: 1°. en ce qu'elle suppose que les créanciers des émigrés condamnés ne peuvent pas faire valoir vis-à-vis du fisc leurs titres constitutifs, mais leurs titres recognitifs; 2°. en ce qu'elle les oblige à représenter la première expédition des actes souscrits en leur faveur, ce qui n'étoit d'usage que parmi quelque praticien, & ne fut jamais un point de jurisprudence par toute la république; 3°. en ce qu'elle ne permet pas aux créanciers dont les titres seroient adhésés, de ne s'en faire délivrer une seconde grosse, qu'autant que le liquidateur général y auroit consenti, ce qui seroit demander à son débiteur qu'il voulût bien lui fournir les moyens d'exiger de lui les sommes qu'il lui doit. Après quelques débats, le conseil rejette la résolution.

Le conseil a reconnu l'urgence d'une résolution qui proroge jusqu'au premier frimaire prochain, l'établissement du régime hypothécaire.

On demande qu'elle soit mise aux voix. Dupont demande qu'elle soit rejetée ou renvoyée à une commission. Il a été tenu des conférences, dit-il, entre les commissions de deux conseils chargés de la surveillance de la trésorerie, & l'on a reconnu que le mode le plus avantageux d'aliéner les biens nationaux étoit de les vendre par enchère, payable partie comptant & le surplus en obligations hypothécaires; pour cela, il faut que le nouveau régime d'hypothèque soit établi.

Le conseil consulté approuve la résolution.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Présidence du citoyen BOISSY-D'ANGLAS.

Séance du 25 thermidor.

Ce conseil formé hier, comme nous l'avons dit, en comité général, a rendu sa séance publique pour entendre la lecture d'un message par lequel le directoire exécutif lui annonçoit la victoire remportée par l'armée d'Italie.

Ce message est le même que celui adressé au conseil des anciens & que nous avons fait connoître.

On a lu aussi une lettre du président du tribunal de cassation: il mande que ce tribunal ayant reçu l'acte d'accusation de Drouet & la proclamation pour la réunion de la haute-cour de justice à Vendôme, s'occupera dans sa séance d'aujourd'hui 25 de la nomination des juges & ces accusateurs nationaux près cette cour, conformément à l'acte constitutionnel.

Aujourd'hui la séance du conseil a été ouverte par la lecture de diverses pétitions.

Un citoyen qui a soumissionné un bien appartenant au culte luthérien, demande qu'il lui soit adjugé conformément à la loi du 28 ventôse.

Un membre demande le renvoi au directoire exécutif: un autre membre s'y oppose; il est d'avis qu'il faut avant tout nommer une commission & la charger d'examiner si les biens du culte luthérien doivent être vendus comme ceux du culte catholique.

Bien croit que cette question ne peut pas faire de difficulté, puisque la république ne distingue aucun culte des autres.

Cela est vrai, dit Treillard; mais quand on a vendu les biens du culte catholique on a fait des pensions à ses ministres; il faudra donc, si on vend ceux du culte luthérien, pensionner aussi ses ministres. Cela vaut bien la peine d'être examiné.

Le conseil ordonne la formation d'une commission.

Henri Larivière vient intéresser la justice & l'humanité du conseil en faveur d'un orphelin de dix ans, fils du citoyen Bernard, victime de la tyrannie.

Bernard, dit l'orateur, nommé suppléant à la convention, fut appelé à y siéger, mais n'y siégea que quatre mois. Administrateur du département des Bouches-du-Rhône, il avoit protesté contre le 31 mai, & bientôt Dubarran, au nom du comité de sûreté générale, vint prononcer à la tribune son arrêt de mort: sa tête est

mise à prix; il mourut dans ces tems où la vertu étoit un crime.

Larivière retrace le tableau de ces momens désastreux où les républicains s'étoient armés dans les départemens, mais où leurs efforts généreux ont succombé sous les coups plus heureux des contre-révolutionnaires qui étoient dans la convention...

Mais pourquoi, s'écrie-t-il, rappeler ces tems d'horreur & des souvenirs douloureux? Que Bernard repose en paix; la patrie prendra soin de son fils.

Il propose & le conseil arrête que le fils du citoyen Bernard est compris dans l'article IV de la loi relative aux représentans morts victimes de la tyrannie.

On demande l'impression du rapport. — La question préalable, s'écrie Boudin, je la motiverai. Boudin n'est pas écouté. — Vous êtes donc implacables, s'écrie-t-il.

L'impression est ordonnée.

Thibaut soumet le projet sur les patentes; plusieurs articles sont adoptés; d'autres amendés; d'autres renvoyés à la commission.

La discussion est interrompue par Monnot, qui présente un nouveau projet de résolution sur le paiement de l'arriéré de l'emprunt forcé. Aux termes de ce projet cet arriéré seroit payé en mandats au cours, en grain ou en numéraire, avec une remise de 30 pour 100 pour ceux qui payeront dans une décade, de 20 pour ceux qui payeront dans deux décades, & de 10 pour 100 si on paye dans la troisième décade.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement à demain: il se forme ensuite de nouveau en comité général.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 25 thermidor.

Le conseil approuve la résolution relative aux réclames du citoyen Leclerc Aubin, qui avoit été destitué de sa place de commissaire au bureau de comptabilité.

Il rejette la résolution qui instituait un cinquième tribunal de police correctionnelle dans le département de Cher.

Il se forme en comité général pour entendre la lecture d'un message qui lui est adressé par le conseil des cinq cents.

Abrégé Chronologique de la Révolution Française 1 vol. in-18 avec figures. Chez Rochette, imprimeur rue & maison de Sorbonne, n°. 382; & Leprieur, libraire, rue de Savoie, n°. 12. Prix, 20 sols pour Paris & 30 sols franc de port pour les départemens.

On trouve aussi chez Leprieur *le Rêveur Sentimental* par P. Blanchard, auteur du *Catéchisme de la Nature de Félix & Pauline* & de la *Petite Bibliothèque des Enfans*, avec cette épigraphe de la Fontaine:

Chacun songe en veillant il n'est rien de si doux.

2 vol. petit in-12. Prix, 7 liv. 10 s. & 9 liv. pour les départemens.